

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 23 juin 2010**

---

Communication n° 26/06.2010

Objet: infrastructures sportives En Marcy

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que le bureau COArchitectes est arrivé au terme du mandat confié dans le cadre du préavis n° 12/10.2009 relatif à la demande d'un crédit pour entreprendre une étude de faisabilité sur la motion demandant l'extension des infrastructures sportives «En Marcy».

La Municipalité est en possession du rapport final depuis quelques jours.

Après plusieurs contacts avec la direction de Vetropack, M. le Syndic a obtenu leur accord pour l'acquisition d'une surface de 1500 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle n° 709.

La commission des finances a examiné ce dossier et a donné son aval à notre Autorité pour finaliser cette négociation.

En conséquence, cet achat sera déduit du crédit général accordé en début de législature pour des acquisitions de terrain.

Malheureusement, pour des raisons administratives, nous ne serons pas en mesure de respecter le calendrier optimiste des motionnaires. En effet, nous devons obligatoirement élaborer un plan partiel d'affectation, avant de mettre à l'enquête ces aménagements.

La Municipalité

Saint-Prex, le 23 juin 2010/AG